

## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

Le 11 avril 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : Mmes Florence PAYS et Muriel DELAGE

Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 mars 2023 :

Le compte-rendu de la réunion du 07 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	08/03/2023	Arrêté n° 21/2022 portant autorisation de travaux pour la maison des associations AT 0631962200002.
Devis	08/03/2023	Signature du devis de Fred MILLEVILLE concernant l'ouverture dans le mur du cimetière pour l'agrandissement et pour un montant de 1 400 €.
Intempéries	29/03/2022	Attestation pour un administré concernant les vents violents du 26 février 2023.
Devis	10/03/2023	Signature d'un devis de Julien THOMAS Electricité Générale pour le remplacement de l'interrupteur général du tableau électrique de l'école pour un montant de 532,76 €.
Travaux	10/03/2023	Arrêté n° 22/2023 portant restriction de la circulation rue des Michaux pour des travaux de raccordement au réseau d'eaux pluviales.
Travaux	10/03/2023	Arrêté n° 23/2023 portant permission de voirie aux Querres pour des travaux de branchement électrique.
Personnel	14/03/2023	Arrêté n° 24/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent le 07 mars 2023.

Personnel	14/03/2023	Arrêté n° 25/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent le 07 mars 2023.
Personnel	14/03/2023	Arrêté n° 26/2023 portant attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire de 10 points à un agent.
Personnel	14/03/2023	Arrêté n° 27/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent le 07 mars 2023.
Personnel	14/03/2023	Arrêté n° 28/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent le 07 mars 2023.
Devis	15/03/2023	Signature d'un devis de la SEMERAP concernant le remplacement de la pompe de relèvement de la station des Moussouves pour un montant de 3 919,72 €.
Travaux	20/03/2023	Arrêté n° 30/2023 portant restriction de la circulation aux Querres pour des travaux de branchement électrique.
Association	24/03/2023	Arrêté n° 31/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association Voyages et Loisirs Limonois pour le repas Aligot/saucisse du 02 avril 2023.
Personnel	27/03/2023	Arrêté n° 32/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent les 23 et 28 mars 2023.
Personnel	27/03/2023	Arrêtés n° 33/2023 et 37/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent les 23 mars et 06 avril 2023.
Personnel	27/03/2023	Arrêtés n° 34/2023 et 38/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent les 23 mars et 06 avril 2023.
Personnel	27/03/2023	Arrêtés n° 35/2023 et 39/2023 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent les 23 mars et 06 avril 2023.
Associations extérieures	27/03/2023	Autorisation pour le passage d'un séjour radeaux au stade avec l'utilisation des sanitaires et l'installation d'un campement du 13 au 15 juillet 2023.
Devis	04/04/2023	Signature d'un devis de LGS AGR1 pour l'achat d'une tronçonneuse pour un montant de 760 €.
Associations	06/04/2023	Arrêté n° 31/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à la Société de Chasse pour le repas des propriétaires du 15 avril 2023.

#### II-1°) Participation des Communes extérieures au RPI aux frais de fonctionnement de l'école de Limons – Année scolaire 2023-2024 :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer une participation pour les communes extérieures au RPI qui acceptent de payer des frais pour un enfant de leur commune qui est scolarisé par dérogation à Limons. Pour l'année scolaire 2023/2024, le Maire de la commune de Chavaroux a accepté de participer aux frais de scolarité.

Monsieur le Maire propose de fixer cette participation à 500 €.

Les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

#### II-2°) Participation de la Commune au déficit du SIAD de Puy-Guillaume :

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat une participation a été versée pour combler le déficit du SIAD de Puy-Guillaume.

Il explique également que le calcul de ce déficit était erroné, qu'un nouveau bureau d'études a été mandaté et qu'il reste encore 6 137,92 € à verser.

Il présente le tableau représentant les participations par commune.

**Arrivée de Monsieur Bernard GOLFIER à 20h16.**



Mme Laurence SOULERAS demande pourquoi deux communes n'avaient pas payé la 1<sup>ère</sup> participation.  
M. le Maire explique que ces 2 communes avaient refusé mais qu'elles ne pourront pas y échapper.  
M. le Maire précise que cette participation est calculée avec une part fixe reprenant la population municipale et une part variable représentant les heures réelles utilisées.  
Mme Laurence SOULERAS souligne que la part demandée aux personnes bénéficiaires a augmenté.  
M. Anthony FAVIER s'interroge sur ce problème de calcul.  
Mme Stéphanie BURIAS indique qu'avec un bon calcul on doit retomber sur ces pieds.  
M. le Maire explique que ce déficit concerne le service d'aide aux personnes.  
M. Anthony FAVIER pense qu'il y a un problème de gestion.  
M. le Maire précise qu'avant la gestion était bonne.  
Mme Laurence SOULERAS explique que c'est un service qui coûte cher.  
M. le Maire explique que la Communauté de Communes réfléchit à créer son propre CIAS.  
Mme Laurence SOULERAS se demande si les agents voudront changer d'employeur.  
M. le Maire précise que cela pourrait permettre au personnel de travailler plus près de son secteur d'habitation pour certain, c'est à réfléchir.  
Mme Laurence SOULERAS estime que concernant le déficit, le service a été rendu pendant de nombreuses années et qu'il faut assumer jusqu'au bout.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité le versement de la participation.

### II-3°) Vote des subventions aux associations :

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des subventions.

Les montants sont les mêmes qu'en 2022.

La société de chasse a une subvention plus faible que les autres associations de la Commune car elle n'organise aucune manifestation ouverte au public.

M. Anthony FAVIER souligne le fait que cette année toutes les associations ont rendu le dossier de demande de subvention.  
M. le Maire indique que quelques relances ont été faites mais que tous ont rendu dans les temps.  
M. le Maire explique qu'une subvention exceptionnelle sera versée à la coopérative scolaire pour aider au financement du voyage. Pour l'instant le montant exact n'est pas défini mais une somme a été budgétisée.  
Mme Laurence SOULERAS précise que le montant sera en accord avec celui versé par la Commune de Luzillat.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents, adopte le tableau des subventions pour l'année 2023.

### II-4°) Vote du Budget Primitif 2023 - Commune :

Madame Laurence SOULERAS, Maire-Adjointe, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la Commune.

Les propositions sont les suivantes :

#### Section de fonctionnement :

En dépenses : 580 863.41€

En recettes : 580 863.41 €

Madame Laurence SOULERAS souligne que concernant le chapitre 011, une augmentation de 20 % a été prévue en ce qui concerne les charges énergétiques, l'alimentation, les produits d'entretien, les combustibles. Une augmentation a aussi été prévue au chapitre 012 pour les charges du personnel en raison entre autres du recrutement du nouvel agent technique. Ce recrutement va permettre de faire plus de travaux en interne sans faire appel à des entreprises et donc de diminuer le coût de certains travaux.

Pour le chapitre 65 la participation au déficit du SIAD a été prévue ainsi que la hausse de la participation au SDIS.

Concernant le chapitre 66, une première annuité du prêt pour la maison des associations a été prévue.

En recette, une hausse de 22 000 € environ a eu lieu concernant les bases des taxes locales. Les dotations ont quant à elles augmenté de 4 223 €.

M. le Maire indique que dans beaucoup de commune des dotations sont en baisse depuis plusieurs années.  
Mme Laurence SOULERAS précise qu'à Limons depuis qu'elle est élue il n'y a jamais eu de baisse.  
M. le Maire explique que M. BOURSON, le Conseiller aux Décideurs Locaux, a indiqué que l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 répartie avec 25 % en fonctionnement et 75 % en investissement est un

bon choix.

M. le Maire indique que les dépenses seront examinées avec précaution.

Un budget défini sera donné aux agents techniques.

#### Section d'Investissement :

En dépenses : 591 466.80 €

En recettes : 591 466.80 €

Madame Laurence SOULERAS explique que la première annuité du prêt de la maison des associations a été prévue.

Les travaux de réparation de plusieurs chemins ont également été prévus.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la Commune.

#### II-5°) Vote du Budget Primitif 2023 - Assainissement :

Madame Laurence SOULERAS, Maire-Adjointe, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de l'assainissement.

Les propositions sont les suivantes :

#### Section de fonctionnement :

En dépenses : 53 201.82€

En recettes : 53 201.82 €

#### Section d'Investissement :

En dépenses : 120 488.26 €

En recettes : 120 488.26 €

M. Loïc MORTHON demande si les futurs travaux d'assainissement au Port de Ris ont été évoqués avec M. BOURSON, avec le transfert de compétence du budget assainissement.

M. le Maire indique qu'il sera possible de transférer un budget en déficit.

Mme Laurence SOULERAS propose de lancer la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de mise aux normes du réseau avant le transfert de compétence afin de s'assurer que les travaux se réalisent.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2023 de l'assainissement.

#### III-1°) Consultation des entreprises pour le projet de création d'une maison des associations

Monsieur le Maire explique que le permis de construire pour la maison des associations a été accordé.

L'architecte prévoit une consultation des entreprises par appel d'offre en juin 2023. Les travaux pourraient commencer en novembre 2023.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de lancer la consultation des entreprises.

#### III-2°) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire explique que suite à un changement de grade à compter du 15 mai 2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette modification a été prévue au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, accepte cette décision à l'unanimité.

Le tableau des effectifs est donc modifié en conséquence.

#### IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

##### Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a rien à rajouter.

##### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.



#### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

#### Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

La commission s'est réunie le 28 mars 2023 pour le pot de bienvenu pour les nouveaux habitants.

Monsieur Loïc MORTHON indique que le cadeau a été choisi, les devis sont en cours. Il aura plus d'information à donner lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux élus de relancer les entreprises de la Commune pour se faire référencer, les agriculteurs, les artisans, les assistantes maternelles...

#### Commission Fêtes Sport et Associations :

M. Florian DE OLIVEIRA et M. Loïc MORTHON expliquent que lors de la réunion du 21 mars 2023 les différentes animations de la prochaine fête du saumon ont été validées :

Calèche, Laser Game extérieur, atelier maquillage, canoé sur l'allier, châteaux gonflables, jeux en bois, conférence sur le saumon animé par Julien BRUGEROLLES, animation par variance FM.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes propose de faire un atelier sur la voie verte. A réfléchir lors de la prochaine réunion.

#### Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

Monsieur la Maire indique que le dernier écho limonois a été distribué.

Il explique que lors du dernier Conseil Communautaire, les budgets ont été votés.

#### IV -2°) Communications du Maire :

##### Tour de France féminin :

Une étape du Tour de France féminin traversera la Commune Dimanche 23 juillet.

Monsieur le Maire propose d'organiser quelque chose de simple pour marquer le coup.

Il propose de demander aux agents techniques de réaliser un maillot jaune géant en bois avec un Saumon pour rappeler Limons et de l'installer au rond-point.

Il précise que le passage de la caravane s'est environ 50 véhicules qui traverseront la Commune 1 heure avant les sportives.

Il propose également de mettre en place une buvette et un barbecue dans la cour avant de l'école.

L'idée d'un vélo réalisé avec des bottes de foin est aussi proposée.

Mesdames Laurence SOULERAS et Stéphanie BURIAS seront absentes ce jour.

##### Dénomination du stade :

La date du 17 juin au matin a été proposé au Président du Foot. Elle reste à confirmer.

Un pot sera offert aux joueurs à l'occasion de leur montée en D1, par la même occasion.

##### Réunion sécheresse :

Une réunion s'est tenue à la Préfecture pour indiquer le niveau faible des nappes. Des mesures seront prises lorsque cela sera nécessaire.

##### Passage de la Maringuoise :

La course cycliste « La Maringuoise » traversera la Commune le 16 avril.

##### Travaux au stade :

Une visite du district a eu lieu courant mars. Si l'équipe de foot monte en D1, des travaux obligatoires devront être réalisés. Cela concerne principalement la clôture complète de l'enceinte du stade et l'agrandissement des bancs de touche.

##### Elections sénatoriales :

Les élections sénatoriales auront lieu fin septembre. 3 grands électeurs doivent être désignés parmi les membres du Conseil Municipal. Cette désignation doit obligatoirement se faire le 9 juin 2023. Les désignés devront être présents toutes la journée. Monsieur le Maire souhaite participer, Madame Laurence SOULERAS également. Monsieur Bernard GOLFIER serait aussi intéressé ainsi que Madame Astrid ZANUTTO.

##### Exonération Taxes Foncières Jeunes Agriculteurs :

Monsieur le Maire propose de mettre en place pour l'année 2024 une exonération de la Taxe Foncière pour les jeunes agriculteurs. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil.

##### Cimetière :

Les travaux d'agrandissement doivent débuter en juillet.

En attendant il reste une place libre et la possibilité d'en créer vers la fosse commune.

Aménagement Place de l'Eglise :

Les plans du projet sont présentés et seront envoyés par mail aux élus. Le coût de l'opération s'élève à 156 150.00 €.

Commission de sécurité :

Une visite de la commission de sécurité est prévue mardi 02 mai 2023 à 9h15 en mairie et à la salle des fêtes.

Projet d'habitat adapté :

Monsieur le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil afin d'obtenir un vote et de pouvoir donner une réponse à Monsieur Jean-François BARRAUD. Le vote se fera à bulletin secret.

Réunion publique :

Pour rappel elle se tiendra vendredi 21 avril à 19h00.

Réserve naturelle :

Messieurs Anthony FAVIER et Matéo MOREL ont assisté à une réunion de présentation du projet de réserve naturelle sur la commune de Limons. Ils ont été agréablement surpris de la zone concernée qui se situe essentiellement autour de l'allier. De Vialle (commune de Luzillat) au Bec de Dore.

Monsieur Anthony FAVIER indique que des questions restent en suspens concernant la chasse.

Il y aura également des impacts pour les agriculteurs, des points sont à étudier. Peu de réponse aux questions posées ont été donnée.

La prochaine réunion se tiendra à Limons. Une relance sera faite concernant la présentation aux élus.

IV -3°) Questions diverses :

Aucune question.

**La séance est levée à 22h38.**



**Astrid ZANUTTO**  
**Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL**  
**Maire de Limons**